

Blainville, 1 juin 2023

Au président, M. Joseph Zayed

À la commissaire, Me. Linda St-Michel

Bonjour je m'appelle Marie-Andrée Landreville, je suis citoyenne de Blainville. Je me suis établie à proximité du parc équestre avec mon conjoint et mes deux jeunes enfants pour bénéficier d'une qualité de vie à long terme. Le projet d'expansion de Stablex avec la cellule 6 m'effraie énormément. Je m'inquiète par rapport à la santé future de ma famille ainsi que de celle de ma communauté. J'écris donc ce mémoire pour m'opposer au projet d'agrandissement de Stablex.

J'ai regardé la première partie de l'audience publique afin d'en savoir plus par rapport à ce projet, voire même de me rassurer quant à sa mise en application et à ses particularités. À ma grande surprise, le projet m'a semblé encore plus hasardeux que je ne le pensais initialement. Plusieurs représentants de la compagnie Stablex manquaient de clarté dans leurs explications ou ignoraient des informations cruciales. La compagnie n'a pas su se faire rassurante en étalant son expertise et ses connaissances. Elle n'a pas démontré non plus qu'elle était digne de confiance pour gérer une tâche aussi délicate que de disposer de produit de haute toxicité.

De plus, en tant que citoyenne, je refuse d'accueillir les déchets toxiques d'une province voisine (l'Ontario) et ceux des États Unis et mettre à risque la santé de nos citoyens, notre faune, notre flore et notre eau afin qu'une compagnie privée empoche de l'argent.

Malheureusement, je n'ai pas été rassuré par le suivi effectué par le ministère de l'Environnement en ce qui concerne la vérification des données fournies par Stablex pour démontrer la stabilité et l'aspect sécuritaire de leur procédé. Il est impératif que ces tests et ces vérifications soient effectués par un autre parti indépendant. Je suis très étonné que cela n'ait pas été fait dans les règles de l'art étant donné l'avancement du projet et les lourdes répercussions en cas d'éventuels incidents.

Qui veille aux intérêts de la population dans ce dossier mis à part le BAPE qui ne peut qu'émettre des recommandations que le gouvernement choisit de suivre ou pas? Le BAPE a d'ailleurs émis une liste de recommandations pour le projet controversé de Stablex en 1982, ces vérifications et ces bonnes pratiques ont malheureusement été abandonnées avec le temps. Qu'est-ce qui nous assure qu'une bonne gestion serait effectué si le projet de la cellule 6 est accepté?

Le ministère de l'Environnement semble dépassé par son mandat. La ville de Blainville, elle, semble muselée ou aveuglée. Serait-ce par le montant des commandites données par Stablex? C'est pourtant un bien petit montant d'argent comparativement à la somme astronomique que cela pourrait coûter en cas d'incident. Un tel projet comporte toujours des risques. En cas de bris de cellule, une somme faramineuse devra être déboursée par la ville et par la province du Québec dans le cas où Stablex abandonne son site.

L'état devra alors assumer la gestion de ce site à perpétuité. Nous serions perdants sur toute la ligne tandis que des investisseurs auront profité de nos ressources précieuses pour s'enrichir. C'est un non-sens de même considérer un tel projet. Que chaque pays et province gère ses déchets toxiques.

La ville semble protéger les intérêts de Stalex, étant par ailleurs son principal commanditaire pour la tenue des jeux du Québec, puisque la diffusion des informations de la tenue du BAPE sur ses différentes plates formes se fait rare et elle est très peu éloquente. La ville publie pourtant des articles sur des enjeux environnementaux (sur la consommation de l'eau par exemple). Je considère que la ville a pour devoir d'informer sa population d'un tel enjeu qui pourrait leur être très néfaste à plusieurs niveaux et pour longtemps. En effet, la durée de certains de ces déchets toxiques peut aller jusqu'à 700 ans selon le ministère de l'Environnement (alors que la garantie du fabricant de la géomembrane qui les contiendra n'est que de 5 ans). Ça manque crucialement de sérieux. Quel legs veut-on faire aux générations futures? Moi je veux m'épanouir dans une ville saine et léguer aux enfants un environnement propice à la vie.

Stalex a affirmé ignorer le fait qu'une compagnie similaire a dû fermer ses portes en Angleterre, le projet ayant été jugé trop dangereux en raison de l'échec du procédé qui ne se solidifiait pas et qui risquait de contaminer la nappe phréatique. Si Stalex ignorait réellement ce fait, l'étape de la recherche a été complètement bâclée et démontre que c'est une compagnie irresponsable et amateur. Nous ne devrions pas mettre notre sécurité dans les mains d'une compagnie privée et négligente qui peut facilement se défilier avant ou à la suite d'un accident quelconque. À l'audience publique, M. Paquette, ayant déjà travaillé sur plusieurs cellules chez Stalex, a d'ailleurs affirmé qu'il avait constaté que la solidification était problématique sur le terrain. Une enquête indépendante doit être faite à propos de ce sujet précis.

Pour toutes ses raisons, je m'oppose fermement au projet d'agrandissement de la nouvelle cellule 6 de Stalex et souhaite qu'il soit rejeté dans son ensemble et vous conjure à émettre une recommandation catégorique en ce sens puisqu'aucune autre instance ne semble réellement avoir la bienveillance et le courage de veiller aux intérêts de la population, à sa santé et à la nature qu'il nous reste.

Bien à vous,

Marie-Andrée Landreville